

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017
tenu à dix-neuf heures dans la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean Marie BOURJAC, Maire.

Etaients présents : Jean Marie BOURJAC, Jean Claude LARGENTON, Nicole MOULIN, Maxime REGIBAUD, Martine ROCHE, Jean Claude WERY

Etaients absents : David POLY représenté par Jean Marie BOURJAC, Olivier HIDALGO, Hannelore NIMTZ, Anaïs ROUVIER

Secrétaire de séance : Nicole MOULIN

1. FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014-03-01 du 30 mars 2017, relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à 3

Vu l'arrêté municipal n°2014-029 du 14 avril 2017 portant délégation de Monsieur Jean Claude LARGENTON 2^{ème} Adjoint délégué au tourisme et au personnel communal

Vu la lettre de démission de Monsieur Jean Claude LARGENTON des fonctions de 2^{ème} Adjoint au Maire en date du 15 juin 2017 acceptée par Mr le Préfet en date du 5 juillet 2017,

Vu l'arrêté municipal n°2014-029 du 14 avril 2017 portant délégation de Madame Jacqueline RIMBAUD 3^{ème} adjointe déléguée au tourisme, nautisme, réussite de l'accueil, du personnel communal

Vu le décès de Madame Jacqueline RIMBAUD en date du 16 août 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au remplacement de Monsieur LARGENTON et Madame Jacqueline RIMBAUD,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à

7 VOIX POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

FIXE le nombre d'adjoints au Maire à 2

DIT que le poste de 2^{ème} Adjoint est à pourvoir

AUTORISE le Maire à faire procéder à l'élection du 2^{ème} Adjoint

Délibération 2017-08-01

2. ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE

5. REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT BUDGET CAMPING A LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget annexe du camping de cette année de reverser une partie de l'excédent à la collectivité.

Monsieur le Maire précise que le montant devant être reversé s'élève à 50 000 Euros

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à

7 VOIX POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DIT qu'un montant de 50 000 € est pris au budget annexe du camping, article 672 et versé au budget principal, article 7561

CHARGE Monsieur le Maire de donner suite à cette décision.

Délibération 2017-08-04

**6. SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
Tarifs applicables du 01.10.2017 au 30.09.2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour la période du 01.10.2017 au 30.09.2018,

Le CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à

7 VOIX POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Décide de fixer les tarifs suivants pour la période sus-énoncée

| | |
|--|------------------|
| Abonnement EAU | 3.80 € H.T./mois |
| Prix du mètre cube d'EAU de 0 à 500 m3 | 1.50 € H.T. |
| de 501 à 1000 m3 | 1.70 € H.T. |
| de 1 001 m 3 et + | 2.45 € H.T. |
| Abonnement ASSAINISSEMENT | 1.50 € H.T./mois |
| Prix du mètre cube d'ASSAINISSEMENT | 1.10 € H.T. |

Les taux de TVA applicables seront ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année

ACCEPTE les tarifs sus-énumérés

HABILITE Monsieur le Maire à donner suite à cette décision

Délibération 2017-08-05

7. NOMINATION DES RUES DU VILLAGE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a l'obligation de nommer toutes les rues du village.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les noms proposés comme indiqué sur la légende du plan cadastral annexé à cette délibération.

Les autres rues qui sont déjà nommées gardent leurs noms comme indiqué sur le plan

Le CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à

7 VOIX POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

ACCEPTE la nomination des rues du village comme indiqué sur le plan annexé à cette délibération

CHARGE le Maire à donner suite à cette décision

HABILITE le Maire à acheter les plaques et les numéros de rue

HABILITE le Maire à faire faire des plans du village avec les noms de rue

DIT que les dépenses seront supportées par le budget principal

Délibération 2017-08-06

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à dix-neuf heures cinquante.

Le Secrétaire de séance,
Nicole MOULIN

Le Maire,
Jean Marie BOURJAC